

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation

22 janvier 2025

Date d'Affichage

03 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON (arrivée à 22h00), Laëtitia DUBOSCQ, Annick PLANTEGENEST, Pauline BOSCHER, Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Yohann GARREAU, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD

Étaient absents excusés : M. Serge ANFRAY

Monsieur Serge ANFRAY remplit les fonctions de secrétaire.

Philippe GAILLARDON : arrivée à 22h00

OBJET : DÉLIBÉRATION 2025 - N°01/02 : REMPLACEMENT DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE : DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire informe que la toiture de l'église est en très mauvais état. Des devis ont été demandés pour la réfection globale de la toiture (hors clocher) comprenant des travaux de couverture, de menuiserie et de maçonnerie. Les travaux dans leur globalité sont estimés à 87 763.02 € HT.

Madame le Maire indique que la commune peut solliciter des subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de la réalisation des travaux de réfection globale de la toiture (hors clocher) comprenant des travaux de couverture, de menuiserie et de maçonnerie sur 2025.
- Approuve le plan de financement global de 87 763.02 € HT
- Sollicite, auprès de la Préfecture, une subvention au titre de la DETR
- Prévoit le financement de l'opération ainsi :
 - o Subvention DETR escomptée
 - o Fonds disponibles au budget
- autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents au dossier

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance Pauline BOSCHER	Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	 